

Capital régional et coopératif Desjardins

États financiers consolidés
31 décembre 2005 et 2004

Le 31 janvier 2006

Rapport des vérificateurs

Aux actionnaires de Capital régional et coopératif Desjardins

Nous avons vérifié les bilans consolidés de **Capital régional et coopératif Desjardins** (la « Société ») aux 31 décembre 2005 et 2004, et les états consolidés des résultats, de l'évolution des capitaux propres et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2005 et 2004 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 décembre 2005 et 2004 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

PricewaterhouseCoopers s.r.l.

Comptables agréés

Capital régional et coopératif Desjardins

Bilans consolidés

Aux 31 décembre 2005 et 2004

(en milliers de dollars, sauf le nombre d'actions et l'actif net par action ordinaire)

	2005 \$	2004 \$
Actif		
Investissements à impact économique québécois (note 5)	244 114	135 911
Placements (note 6)	352 319	334 680
Comptes débiteurs (note 7)	5 622	5 279
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 581	3 663
Logiciels (moins l'amortissement cumulé de 2 167 \$; 1 432 \$ au 31 décembre 2004)	1 073	1 808
Impôts futurs (note 10)	3 421	1 906
	<u>617 130</u>	<u>483 247</u>
Passif		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 8)	2 595	1 327
Impôts sur les bénéfices	1 507	1 327
	<u>4 102</u>	<u>2 654</u>
Part de l'actionnaire sans contrôle (note 4)	<u>26 313</u>	<u>-</u>
	<u>30 415</u>	<u>2 654</u>
Actif net	<u>586 715</u>	<u>480 593</u>
Capitaux propres		
Capital-actions (note 9)	572 032	472 641
Bénéfices non répartis	14 683	7 952
	<u>586 715</u>	<u>480 593</u>
Nombre d'actions ordinaires en circulation	56 600 254	46 905 260
Actif net par action ordinaire	10,37	10,25

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par le Conseil,

_____, administrateur

_____, administrateur

Capital régional et coopératif Desjardins

Résultats consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2005 et 2004

(en milliers de dollars, sauf le nombre d'actions et le bénéfice net (perte nette) par action ordinaire)

	2005 \$	2004 \$
Produits		
Produits réalisés		
Intérêts sur les placements	15 295	15 155
Gain à la cession de placements	1 818	10 132
Intérêts sur les débiteures et dividendes	5 789	3 135
Gain (perte) à la cession d'investissements à impact économique québécois	8 178	(2 299)
Honoraires de négociation	1 685	1 379
Droits d'adhésion	221	294
Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée		
Investissements à impact économique québécois	(2 812)	(9 032)
Placements	(615)	-
Effet initial de la comptabilisation des placements à la juste valeur (note 2)	1 517	-
	<hr/> 31 076	<hr/> 18 764
Charges		
Frais d'exploitation	18 681	14 848
Services aux actionnaires	1 884	2 167
Taxe sur le capital	536	88
Amortissement des logiciels	735	555
	<hr/> 21 836	<hr/> 17 658
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices et part de l'actionnaire sans contrôle	9 240	1 106
Impôts sur les bénéfices (note 10)	2 676	1 320
Bénéfice (perte) avant part de l'actionnaire sans contrôle	6 564	(214)
Part de l'actionnaire sans contrôle (note 4)	(187)	-
Bénéfice net (perte nette) de l'exercice	<hr/> 6 751	<hr/> (214)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	55 020 750	44 453 373
Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire	0,12	0,00

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Capital régional et coopératif Desjardins

Flux de trésorerie consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2005 et 2004

(en milliers de dollars)

	2005 \$	2004 \$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités d'exploitation		
Bénéfice net (perte nette) de l'exercice	6 751	(214)
Ajustements pour		
Gain à la cession de placements	(1 818)	(10 132)
Perte (gain) à la cession d'investissements à impact économique québécois	(8 178)	2 299
Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée		
Investissements à impact économique québécois	2 812	9 032
Placements	615	-
Effet initial de la comptabilisation des placements à la juste valeur	(1 517)	-
Amortissement des logiciels	735	555
Amortissement des primes et escomptes sur les placements	2 844	3 259
Impôts futurs	(1 515)	(2 150)
Part de l'actionnaire sans contrôle	(187)	-
Intérêts capitalisés	(532)	(792)
	<hr/>	<hr/>
	10	1 857
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 11)	(195)	(576)
	<hr/>	<hr/>
	(185)	1 281
Activités d'investissement		
Investissements à impact économique québécois	(112 061)	(85 932)
Acquisition de placements	(185 062)	(832 642)
Produit de la cession d'investissements à impact économique québécois	36 021	920
Produit de la cession de placements	167 299	813 985
Espèces acquises (note 4)	1 535	-
	<hr/>	<hr/>
	(92 268)	(103 669)
Activités de financement		
Produit de l'émission d'actions ordinaires	100 605	101 716
Rachat d'actions ordinaires	(1 234)	(1 062)
	<hr/>	<hr/>
	99 371	100 654
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice		
	6 918	(1 734)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		
	3 663	5 397
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		
	<hr/>	<hr/>
	10 581	3 663
Renseignement supplémentaire		
Impôts sur les bénéfices payés	4 875	2 180

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2005 et 2004

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

1 Loi constitutive et mission, administration et investissements

Loi constitutive et mission

Capital régional et coopératif Desjardins (la « Société ») est constituée par une Loi de l'Assemblée nationale du Québec (L.R.Q. c. C-6.1) et est réputée avoir été constituée par dépôt de statuts le 1^{er} juillet 2001. La Société a commencé ses activités le 5 novembre 2001 et est une personne morale à fonds social ayant pour mission de :

- mobiliser du capital de risque en faveur des régions ressources du Québec (l'Abitibi-Témiscamingue, le Bas-Saint-Laurent, la Côte-Nord, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, la Mauricie, le Nord-du-Québec et le Saguenay-Lac-Saint-Jean) et du milieu coopératif;
- favoriser le développement économique des régions ressources par des investissements dans des entités admissibles exploitant leurs activités dans ces régions;
- appuyer le mouvement coopératif dans l'ensemble du Québec par des investissements dans des coopératives admissibles;
- accompagner les entités admissibles dans leur démarrage et leur développement;
- stimuler l'économie québécoise par des investissements sur l'ensemble du territoire du Québec.

Administration

Les activités de la Société sont administrées par un conseil d'administration normalement composé de 13 membres comme suit :

- huit personnes nommées par le président du Mouvement des caisses Desjardins;
- deux personnes élues par l'assemblée générale des porteurs d'actions;
- deux personnes nommées par les dix membres nommés précédemment parmi les personnes que ces membres jugent représentatives des entités admissibles décrites dans la Loi;
- le directeur général de la Société.

Investissements

La Société peut faire des investissements minoritaires avec ou sans garantie ou cautionnement principalement dans des entités admissibles. Les entités admissibles comprennent une coopérative admissible et une société ou une personne morale qui exploite activement une entreprise dont la majorité des employés réside au Québec et dont l'actif est inférieur à 100 000 000 \$ ou l'avoir net est inférieur ou égal à 50 000 000 \$.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2005 et 2004

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

La Société peut investir jusqu'à 5 % de son actif (tel qu'il est établi sur la base de la dernière évaluation d'experts-comptables) dans une même entreprise ou coopérative admissible. L'investissement est généralement prévu pour une durée de cinq à huit ans. Ce pourcentage peut être porté jusqu'à 10 % pour permettre à la Société d'acquérir des titres d'une entité faisant des affaires au Québec mais qui n'est pas une entité admissible. Dans un tel cas, la Société ne peut, directement ou indirectement, acquérir ni détenir des actions représentant plus de 30 % des droits de vote pouvant être exercés en toutes circonstances.

Au cours de chaque exercice à compter de l'exercice débutant le 1^{er} janvier 2006, la part des investissements de la Société dans des entités admissibles, de même que les autres investissements qualifiés, qui ne comportent aucun cautionnement ou aucune hypothèque et effectués à titre de premier acquéreur, doit représenter, en moyenne, au moins 60 % de l'actif net moyen de la Société pour l'exercice précédent et au moins 35 % de ce pourcentage doit être investi dans des entités situées dans les régions ressources du Québec ou dans des coopératives admissibles. Peuvent également être considérés dans les calculs les investissements effectués à titre autre que celui de premier acquéreur jusqu'à concurrence du tiers de l'ensemble des investissements effectués à titre de premier acquéreur dans cette entité admissible.

2 Modifications de conventions comptables

En janvier 2004, le Conseil des normes comptables a adopté la note d'orientation portant sur les sociétés de placement (NOC-18). Cette nouvelle norme exige que les sociétés de placement comptabilisent l'ensemble de leurs placements à la juste valeur. La Société a décidé d'appliquer cette norme prospectivement à compter de l'exercice débutant le 1^{er} janvier 2005. Les placements en obligations de la Société sont maintenant comptabilisés à la juste valeur et non plus au coût non amorti. Cette modification de convention comptable a eu pour effet d'augmenter le solde des placements et de la plus-value (moins-value) non réalisée de 1 517 000 \$, de diminuer le solde des impôts futurs de 289 000 \$ et d'augmenter l'actif net par action ordinaire de 0,03 \$ pour le porter à 10,28 \$ au 1^{er} janvier 2005.

De plus, les fonds engagés mais non déboursés ne sont plus présentés distinctement aux bilans. Les fonds engagés mais non déboursés étaient auparavant présentés avec les investissements à impact économique québécois et déduits des placements. Cette modification de convention comptable a été appliquée rétroactivement et a eu pour effet de diminuer le solde des investissements à impact économique québécois et d'augmenter le solde des placements de 60 550 000 \$ au 31 décembre 2004. Cette modification n'a eu aucune incidence sur l'actif net, la perte nette ainsi que sur les flux de trésorerie de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2005 et 2004

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

3 Principales conventions comptables

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Société ainsi que ceux de sa filiale Desjardins – Innovatech S.E.C.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus requiert l'utilisation de certaines estimations ayant une incidence sur les actifs et les passifs inscrits et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels en date du bilan ainsi que sur les produits et les charges comptabilisés pour l'exercice présenté. Les principales estimations sont relatives à l'établissement de la juste valeur des investissements à impact économique québécois. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations sont revues de façon périodique et si des ajustements sont nécessaires, ils sont portés aux résultats lorsqu'ils sont déterminés.

Investissements à impact économique québécois

Actions cotées

Les participations en actions cotées sont inscrites à leur juste valeur. La juste valeur est établie selon le cours acheteur à la fermeture des marchés à la date du bilan. La valeur des actions dont la négociabilité ou la transférabilité est restreinte est ajustée d'un escompte. Dans la détermination du montant de cet escompte, la Société tient compte de la nature et de la durée de la restriction, de l'instabilité relative des cours du titre, ainsi que de l'importance de la participation détenue par rapport au flottant du titre.

Actions non cotées, débetures et avances

Les participations en actions non cotées, les débetures et les avances sont inscrites à leur juste valeur déterminée selon les techniques d'évaluation appropriées comprenant, principalement, la référence à une ou des transactions sans lien de dépendance ou à des offres d'achat, la capitalisation du bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements représentatif et la capitalisation ou l'actualisation des flux de trésorerie.

Les hypothèses significatives tenues en compte dans l'établissement de la juste valeur peuvent inclure le taux d'actualisation ou de capitalisation, le taux d'escompte, le taux de rendement et la pondération des résultats prévisionnels.

Placements

Les placements consistent en des placements temporaires, des obligations et des actions privilégiées à la juste valeur. La juste valeur est calculée selon le cours acheteur à la fermeture des marchés à la date du bilan. Jusqu'au 31 décembre 2004, les placements temporaires étaient inscrits au moindre du coût et de la juste valeur, et les obligations étaient inscrites à leur coût non amorti, déduction faite de la provision pour pertes, s'il y a lieu.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2005 et 2004

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Engagements afférents à des titres vendus à découvert

Les titres vendus à découvert dans le cadre des activités de négociation, qui représentent l'obligation pour la Société de livrer des titres qu'elle ne possédait pas au moment de la vente, sont comptabilisés comme passif en diminution des placements et sont inscrits à leur juste valeur. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur ces titres sont enregistrés aux résultats sous la rubrique « Intérêts sur les placements ». Au 31 décembre 2005, la Société n'est pas partie à des transactions de vente à découvert.

Titres acquis en vertu de conventions de revente et titres vendus en vertu de conventions de rachat

La Société conclut des achats et des ventes à court terme de valeurs mobilières et, simultanément, des engagements à les revendre et à les racheter à un prix et à une date prédéterminés. Ces conventions de revente et de rachat sont comptabilisées à titre d'opérations de prêts et d'emprunts assortis de garanties et sont inscrites au bilan au prix de vente ou de rachat prédéterminé par l'engagement. L'écart entre le coût d'achat et le prix de vente prédéterminé et l'écart entre le prix de vente et le prix de rachat prédéterminé sont comptabilisés au poste « Intérêts sur les placements », selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Au 31 décembre 2005, la Société ne détient aucun titre acquis en vertu de conventions de revente ni de titre vendu en vertu de conventions de rachat.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des soldes bancaires et des placements à court terme dont l'échéance est égale ou inférieure à trois mois.

Logiciels

Les logiciels sont inscrits au coût et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois à cinq ans.

Impôts sur les bénéfices

La Société utilise la méthode du passif fiscal pour la comptabilisation des impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, les impôts futurs sont calculés sur la différence entre les valeurs fiscales et comptables des différents actifs et passifs. Le taux d'imposition en vigueur lorsque ces différences se résorberont est utilisé pour calculer l'impôt futur à la date du bilan. Les actifs d'impôts sont constatés lorsqu'il est plus probable qu'improbable que l'actif sera réalisé.

Constatation des produits

Intérêts et dividendes

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsque leur encaissement est raisonnablement assuré. Les dividendes sont comptabilisés à la date d'inscription aux registres des actionnaires et lorsqu'ils sont déclarés par les sociétés émettrices des actions.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2005 et 2004

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Gains et pertes à la cession

Les gains et les pertes à la cession de placements et d'investissements à impact économique québécois sont comptabilisés au moment de la vente et correspondent à l'écart entre le produit de la cession et le coût non amorti, sans égard à la plus-value (moins-value) non réalisée au cours d'exercices précédents, laquelle est renversée et prise en compte dans la variation de la plus-value (moins-value) non réalisée de l'exercice en cours.

Droits d'adhésion

Les droits d'adhésion sont comptabilisés lors de la première souscription d'un actionnaire et lors de la fermeture du compte par celui-ci.

Honoraires de négociation

Les honoraires de négociation sont comptabilisés lorsque le service est rendu et que leur encaissement est raisonnablement assuré.

Primes et escomptes

Les primes et escomptes sur les placements à échéance déterminée sont amortis selon la méthode du rendement effectif jusqu'à leur échéance. Les primes et escomptes sont comptabilisés dans les intérêts sur les placements.

4 Acquisition d'entreprise

Le 4 juillet 2005, la Société a participé à la formation de Desjardins – Innovatech S.E.C. par une mise de fonds de 30 000 000 \$ pour des parts représentant un intérêt de commanditaire de 53,1 %. Le deuxième commanditaire, Société Innovatech Régions ressources (« IRR »), a contribué à la formation par l'apport d'un portefeuille, et des engagements relatifs, pour un montant de 26 500 000 \$. Ses parts représentent un intérêt de commanditaire de 46,9 %. Le commandité est Desjardins Capital de risque inc., lequel a contribué pour un montant de 564 \$ à un intérêt de commandité.

L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition et les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie ainsi que les éléments d'actif et de passif sont inclus dans les présents états financiers consolidés depuis le 4 juillet 2005. La Société a complété la répartition du prix d'acquisition en fonction de la juste valeur estimative de l'actif net acquis selon l'information et les évaluations disponibles en date du 4 juillet 2005.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2005 et 2004

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Les actifs et les passifs décrits ci-dessous ont été cédés par IRR :

	\$
Actifs et passifs	
Investissements	26 265
Espèces	1 535
Provision pour caution	<u>(1 300)</u>
Actif net acquis	<u>26 500</u>

L'entente d'acquisition avec IRR prévoit des clauses d'ajustement relativement à certains actifs et à la provision pour caution. Ces ajustements seraient réglés par l'émission ou l'annulation de certaines parts de IRR. Ces modifications pourraient réduire le pourcentage de parts de la Société d'un maximum de 1,2 % ou l'augmenter d'un maximum de 2,2 %.

5 Investissements à impact économique québécois

	<u>Au 31 décembre 2005</u>		<u>Au 31 décembre 2004</u>	
	Coût \$	Juste valeur \$	Coût \$	Juste valeur \$
Non garantis				
Actions ordinaires	59 468	65 441	36 619	37 381
Actions privilégiées	94 597	79 545	77 652	65 545
Débentures et avances	<u>94 296</u>	<u>91 262</u>	<u>31 771</u>	<u>31 114</u>
	248 361	236 248	146 042	134 040
Garantis				
Débentures et avances	<u>11 038</u>	<u>7 866</u>	<u>2 342</u>	<u>1 871</u>
	<u>259 399</u>	<u>244 114</u>	<u>148 384</u>	<u>135 911</u>

Les ententes d'investissements à impact économique québécois peuvent comporter des clauses prévoyant des options de conversion et de rachat.

Les débentures et avances portent intérêt au taux moyen pondéré de 10,8 % et ont une durée moyenne résiduelle de 5,33 années.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2005 et 2004

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

La répartition des investissements par secteur d'activité s'établit comme suit :

Secteur d'activité	Au 31 décembre 2005		
	Investissements, au coût \$	Plus-value (moins-value) non réalisée \$	Juste valeur \$
Coopératives	34 374	(373)	34 001
Industriel	115 624	(4 001)	111 623
Santé et biotechnologies	51 449	(6 949)	44 500
Télécommunications	19 731	2 136	21 867
Technologies de l'information	37 454	(6 270)	31 184
Fonds d'investissement	767	172	939
Total	259 399	(15 285)	244 114

Secteur d'activité	Au 31 décembre 2004		
	Investissements, au coût \$	Plus-value (moins-value) non réalisée \$	Juste valeur \$
Coopératives	4 475	-	4 475
Industriel	67 451	(7 230)	60 221
Santé et biotechnologies	32 750	(2 317)	30 433
Télécommunications	13 913	(219)	13 694
Technologies de l'information	29 181	(2 707)	26 474
Fonds d'investissement	614	-	614
Total	148 384	(12 473)	135 911

Les fonds engagés mais non déboursés sont présentés à la note 13.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2005 et 2004

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

6 Placements

a) Répartition des placements par instrument

	Au 31 décembre 2005		Au 31 décembre 2004	
	Coût non amorti \$	Juste valeur \$	Coût non amorti \$	Juste valeur \$
Obligations				
Fédérales	84 583	84 811	82 176	82 585
Provinciales ou garanties	187 309	187 059	170 620	170 956
Institutions financières	57 163	57 906	53 024	53 541
Sociétés	21 753	21 932	28 860	29 115
	350 808	351 708	334 680	336 197
Actions privilégiées	609	611	-	-
Total	351 417	352 319	334 680	336 197

b) Répartition des obligations par échéance

Échéance	Au 31 décembre 2005			
	Moins de 1 an \$	De 1 an à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Total \$
Coût non amorti	12 137	110 618	228 053	350 808
Valeur nominale	12 000	105 665	220 522	338 187
Juste valeur	12 128	110 389	229 191	351 708
Taux moyen nominal	6,30 %	5,42 %	5,00 %	5,04 %
Taux moyen effectif	3,51 %	3,95 %	4,29 %	4,13 %
Échéance	Au 31 décembre 2004			
	Moins de 1 an \$	De 1 an à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Total \$
Coût non amorti	-	84 537	250 143	334 680
Valeur nominale	-	80 060	221 102	301 162
Juste valeur	-	85 010	251 187	336 197
Taux moyen nominal	-	5,75 %	6,56 %	6,34 %
Taux moyen effectif	-	3,83 %	4,41 %	4,27 %

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2005 et 2004

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

7 Comptes débiteurs

	2005 \$	2004 \$
Intérêts à recevoir sur les placements	2 947	3 740
Taxes de vente à recevoir	416	229
Autres comptes débiteurs	2 259	1 310
	<hr/>	<hr/>
	5 622	5 279

8 Comptes créditeurs et charges à payer

a)

	2005 \$	2004 \$
Entités du Mouvement des caisses Desjardins		
Services aux actionnaires	493	1 055
Provision pour caution	1 300	-
Autres	802	272
	<hr/>	<hr/>
	2 595	1 327

- b) La provision consiste en un cautionnement pour des obligations d'une société en portefeuille envers un de ses prêteurs qui a été consenti par Société Innovatech Régions ressources et qui est maintenant asservi par Desjardins – Innovatech S.E.C. à la suite de l'acquisition d'entreprise (voir note 4).

9 Capital-actions

Autorisé

La Société est autorisée à émettre des actions ordinaires et des fractions d'action ordinaire, sans valeur nominale, participantes, avec droit de vote et droit d'élire deux représentants au conseil d'administration, rachetables sous réserve de certaines conditions prévues par la Loi, de façon à ce que le capital s'accroisse d'au plus 150 000 000 \$ par année, jusqu'à concurrence de 1 325 000 000 \$.

Dans une annonce du ministre des Finances du Québec le 11 mars 2005, la limite annuelle pour l'accroissement du capital-actions pour l'exercice 2005 a été réduite à 100 000 000 \$. Dans le budget du 30 mars 2004, la limite annuelle avait été réduite à 100 000 000 \$. Ces réductions, ainsi que les réductions des exercices précédents, font en sorte que la limite cumulative sera de 575 000 000 \$ au 28 février 2006.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2005 et 2004

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Émis et payé

	2005 \$	2004 \$
56 600 254 actions ordinaires (46 905 260 en 2004)	572 032	472 641

Au cours de l'exercice, la Société a émis 9 815 116 actions ordinaires (9 923 523 en 2004) en contrepartie de 100 605 101 \$ en espèces (101 715 850 \$ en 2004).

Au cours de l'exercice, la Société a racheté 120 122 actions ordinaires (103 602 en 2004) en contrepartie de 1 233 514 \$ en espèces (1 061 836 \$ en 2004).

Ces données ne tiennent pas compte des demandes de rachat effectuées dans les 30 jours suivant la date de souscription.

Modalités de rachat

Une action ordinaire ou une fraction d'action ordinaire n'est rachetable par la Société que dans les cas suivants :

- à la demande de la personne qui l'a acquise de la Société depuis au moins sept ans;
- à la demande d'une personne à qui une telle action ou fraction d'action a été dévolue par succession;
- à la demande de la personne qui l'a acquise de la Société si elle lui en fait la demande par écrit dans les 30 jours de la date de souscription;
- à la demande d'une personne qui l'a acquise de la Société si elle est déclarée atteinte d'une invalidité mentale ou physique grave et permanente qui la rend inapte à poursuivre son travail.

De plus, la Société pourra acheter de gré à gré une action ordinaire ou une fraction d'action ordinaire dans les cas où la mesure est prévue par une politique adoptée par le conseil d'administration et approuvée par le ministre des Finances.

Le prix de rachat des actions ordinaires est fixé deux fois l'an, à des dates distantes de six mois, par le conseil d'administration de la Société sur la base de la valeur de la Société déterminée selon les états financiers vérifiés.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2005 et 2004

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

10 Impôts sur les bénéfices

La Société est assujettie à l'impôt fédéral et à l'impôt provincial du Québec sur ses bénéfices. De plus, l'impôt fédéral sur les bénéfices inclut l'impôt des grandes sociétés.

a) Les impôts sur les bénéfices se détaillent comme suit :

	2005 \$	2004 \$
Impôts exigibles	4 191	3 470
Impôts futurs	(1 515)	(2 150)
	<u>2 676</u>	<u>1 320</u>

b) Le taux réel d'imposition sur les bénéfices diffère du taux de base pour les raisons suivantes :

	2005 \$	2004 \$
Impôts selon le taux d'imposition de base combiné de 38,02 %	3 513	420
Impôt des grandes sociétés*	477	154
Écarts permanents entre le bénéfice avant impôts sur les bénéfices et le revenu imposable et autres éléments	(1 314)	746
	<u>2 676</u>	<u>1 320</u>

* L'impôt des grandes sociétés est établi en fonction du capital employé au Canada par la Société.

c) Les impôts futurs comprennent les éléments suivants :

	2005 \$	2004 \$
Actifs d'impôts futurs		
Plus-value (moins-value) non réalisée	3 203	2 371
Amortissements des primes sur obligation	558	108
Autres	55	114
	<u>3 816</u>	<u>2 593</u>
Passifs d'impôts futurs		
Logiciels	(395)	(687)
	<u>3 421</u>	<u>1 906</u>

d) L'achat d'actions de la Société donne droit à l'investisseur de recevoir un crédit d'impôt non remboursable, applicable à l'impôt du Québec seulement, pour un montant égal à 50 % de l'ensemble des montants souscrits annuellement, jusqu'à concurrence d'un crédit d'impôt de 1 250 \$.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2005 et 2004

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

11 Flux de trésorerie

La variation des éléments hors caisse du fonds de roulement s'établit comme suit :

	2005	2004
	\$	\$
Augmentation des comptes débiteurs	(343)	(1 668)
Diminution des comptes créditeurs et charges à payer	(32)	(50)
Augmentation des impôts sur les bénéfices	180	1 142
	<hr/>	<hr/>
	(195)	(576)
	<hr/>	<hr/>

12 Opérations entre apparentés

Les principales ententes entre la Société et les sociétés du Mouvement des caisses Desjardins sont les suivantes :

- La Société a retenu les services de Desjardins Capital de risque inc. (« DCR »), société du Mouvement des caisses Desjardins, et l'a mandatée pour qu'elle assure la gestion et l'exploitation complète de la Société, conformément aux stratégies et aux objectifs approuvés par le conseil d'administration. La convention de gestion intervenue entre DCR et la Société est en vigueur pour un terme initial de dix ans, à moins que les parties ne conviennent d'y mettre fin d'un commun accord. Par la suite, elle sera renouvelée automatiquement pour des termes de cinq ans à moins que l'une ou l'autre des parties, sur préavis écrit d'au moins 18 mois, ne décide d'y mettre fin.

En vertu de cette convention, la Société s'est engagée à verser annuellement des honoraires de gestion équivalant à 3 % de la valeur nette moyenne annuelle des actifs non consolidés de la Société, déduction faite de tout montant à payer pour l'acquisition de placements et du solde de la subvention non remboursable reportée. Un ajustement aux honoraires de gestion de la Société est apporté afin d'éviter la double facturation sur la participation de la Société dans Desjardins – Innovatech S.E.C. Ce pourcentage sera diminué à 2,5 % à compter de l'exercice de la Société suivant celui où la valeur nette des actifs aura atteint 750 000 000 \$.

Desjardins – Innovatech S.E.C., filiale de la Société (note 4), est gérée et exploitée par son commandité, DCR, conformément à la convention de société en commandite intervenue le 4 juillet 2005. Cette convention est en vigueur pour un terme initial de dix ans et peut être prolongée pour une période additionnelle maximale de trois ans. Les commanditaires peuvent décider de destituer le commandité avant le terme de la convention. En vertu de cette convention, Desjardins – Innovatech S.E.C. s'est engagée à verser annuellement des honoraires de gestion équivalant à 3 % de la valeur nette moyenne de ses actifs, déduction faite de tout montant à payer pour l'acquisition de placements et déduction faite de la provision pour caution. Une rémunération additionnelle égale à 20 % du rendement attribué aux commanditaires au-delà d'un rendement de base annuel moyen de 7,5 % est payable lors de la liquidation de la société en commandite.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2005 et 2004

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

- La Société a confié à Fiducie Desjardins inc., société du Mouvement des caisses Desjardins, les rôles de registraire et d'administrateur relativement aux transactions effectuées par les actionnaires. La durée de cette convention est de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2005.
- La Société a confié à la Fédération des caisses Desjardins du Québec, société du Mouvement des caisses Desjardins, les activités relatives à la distribution de ses actions dans le réseau des caisses Desjardins. La durée de cette convention est d'un an à moins que les parties ne conviennent d'y mettre fin. Elle sera renouvelée d'année en année aux mêmes conditions à moins d'un préavis écrit de trois mois donné par l'une ou l'autre des parties.

La Société est apparentée au Mouvement des caisses Desjardins. Dans le cours normal de ses activités, la Société a conclu des opérations avec d'autres entités du Mouvement des caisses Desjardins. Toutes ces opérations sont mesurées à la valeur d'échange :

	2005 \$	2004 \$
Résultats		
Caisse centrale Desjardins		
Intérêts sur les placements	1 115	948
Desjardins Capital de risque inc.		
Frais de gestion	17 950	14 112
Capital Desjardins inc.		
Gain à la cession de placements	35	992
Intérêts sur les placements	1 369	1 831
Desjardins Sécurité Financière		
Frais d'exploitation	221	-
Fédération des caisses Desjardins du Québec		
Frais d'exploitation	486	318
Fiducie Desjardins inc.		
Services aux actionnaires	1 631	1 898
Bilans		
Caisse centrale Desjardins		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 525	559
Capital Desjardins inc.		
Obligations	29 300	32 828
Desjardins Capital de développement (Fonds régionaux)		
Comptes débiteurs	65	296
Desjardins Capital de risque inc.		
Comptes débiteurs	36	405
Comptes créditeurs et charges à payer	280	-
Desjardins Capital de risque, société en commandite		
Investissements à impact économique québécois	13 038	-
Fédération des caisses Desjardins du Québec		
Comptes créditeurs et charges à payer	291	11
Fiducie Desjardins inc.		
Comptes créditeurs et charges à payer	493	1 055
Valeurs mobilières Desjardins		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	942	1 766

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2005 et 2004

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

13 Engagements

Les fonds engagés mais non déboursés représentent les investissements qui ont déjà été convenus et pour lesquels des montants ont été engagés par la Société mais non encore déboursés à la fin de l'exercice. Les débours futurs sont assujettis au respect de certaines conditions. Le solde des fonds engagés mais non déboursés s'établit à 64 999 000 \$ au 31 décembre 2005 (60 550 000 \$ au 31 décembre 2004). En supposant que les conditions seront respectées, l'échéancier estimé des paiements exigibles au cours des quatre prochains exercices se terminant les 31 décembre est le suivant :

	\$
2006	33 325
2007	14 097
2008	11 729
2009	5 848

La répartition des fonds engagés mais non déboursés par secteur d'activité s'établit comme suit :

Secteur d'activité	Fonds engagés mais non déboursés, au coût \$
Coopératives	13 366
Industriel	4 992
Santé et biotechnologies	8 143
Télécommunications	3 920
Technologies de l'information	180
Fonds d'investissement	<u>34 398</u>
Total	<u>64 999</u>

14 Instruments financiers

Juste valeur

La juste valeur des comptes débiteurs, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, et des comptes créditeurs et charges à payer est comparable à leur valeur comptable en raison des courtes échéances en cause.

Risque de crédit

Le risque de perte lié au crédit pour les placements provient de la possibilité que la contrepartie à l'opération ne respecte pas ses engagements. La Société réduit ce risque en traitant uniquement avec des sociétés affichant une bonne cote de solvabilité. Par conséquent, la Société estime que le risque d'inexécution et de crédit à l'égard de ces instruments est faible.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2005 et 2004

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Risque de taux d'intérêt

La trésorerie et les équivalents de trésorerie portent intérêt au taux préférentiel moins 2,25 %; les comptes débiteurs et les comptes créditeurs et charges à payer ne portent pas intérêt.

La Société n'est pas contrepartie à des instruments financiers dérivés.

15 Chiffres correspondants

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés selon la nouvelle présentation adoptée pour l'exercice en cours.

16 Relevé non consolidé du coût des investissements à impact économique québécois

Le relevé non consolidé du coût des investissements à impact économique québécois accompagné d'un rapport des vérificateurs est présenté distinctement de ces états financiers et est disponible au siège social de la Société, sur son site Internet et sur SEDAR.